



ACTIVITÉS EN FAVEUR DES MIGRANTS



CICR



CICR

Comité international de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix

1202 Genève, Suisse

T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57

Email: shop@icrc.org www.icrc.org

© CICR, janvier 2016

Photo de couverture: M. Depardon/CICR



ACTIVITÉS EN FAVEUR DES MIGRANTS

La migration est un phénomène mondial complexe. On dénombre à travers le monde plus de 230 millions de migrants, dont les trajets transcendent frontières et régions. Le phénomène migratoire obéit à des causes nombreuses et variées, souvent une combinaison de choix et de contraintes. Quelles que soient leurs motivations, les migrants peuvent se retrouver en situation de vulnérabilité au cours de leur voyage depuis leur pays d'origine jusqu'à leur destination, en passant par les pays de transit qu'il leur faut souvent traverser.

Si nombre de migrants arrivent à destination sains et saufs et trouvent leur place dans le pays d'accueil, d'autres sont confrontés à de terribles épreuves qui menacent leur intégrité physique, leur santé mentale et leur bien-être ainsi que ceux de leurs proches. Les migrants sont souvent amenés à traverser des zones touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence dans lesquelles ils peuvent être pris au piège.

Tout au long de leur périple, ils sont exposés à des risques de mauvais traitements ou d'exploitation, entre autres dangers.

Beaucoup ont des accidents ou tombent gravement malades sans pouvoir accéder à des soins médicaux, certains perdent le contact avec leur famille, d'autres sont détenus pour être entrés ou avoir résidé irrégulièrement dans un pays étranger, d'autres encore se heurtent à la discrimination lorsqu'ils cherchent à se faire aider. Chaque année, ils sont des milliers à perdre la vie ou à disparaître au cours de leur voyage, tandis que leurs familles sombrent dans l'angoisse de ne pas savoir ce qui leur est arrivé.

C'est à ces migrants vulnérables que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'emploie à venir en aide.



NOTRE APPROCHE

Le CICR ne cherche ni à favoriser ni à décourager la migration. Notre objectif est de venir en aide aux migrants les plus vulnérables quel que soit leur statut juridique. Nous nous efforçons de faire en sorte qu'ils bénéficient de la protection qui leur est due en vertu du droit international et de la législation du pays où ils se trouvent, y compris la protection spéciale prévue pour certaines catégories d'entre eux telles que les réfugiés et les demandeurs d'asile. Nous adaptons nos activités en fonction des besoins et de la vulnérabilité des migrants, qui varient d'un lieu à l'autre.

Compte tenu du caractère transrégional de la migration, le CICR et les autres composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tirent parti de leur présence tout au long des routes migratoires pour mieux évaluer les besoins des migrants vulnérables en matière de protection et d'assistance et contribuer à y apporter une réponse plus efficace.

« Les migrants sont des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs – généralement à l'étranger – en quête de possibilités ou de perspectives meilleures et plus sûres. La migration peut être volontaire ou involontaire mais, la plupart du temps, elle procède d'un mélange de choix et de contraintes. Aussi la présente politique vise-t-elle, notamment, les travailleurs migrants, les migrants apatrides et les migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière. Elle concerne aussi les réfugiés et les demandeurs d'asile, sans préjudice du fait qu'ils constituent une catégorie spéciale au regard du droit international. »

Politique de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration, 2009



Le CICR déploie ses activités en faveur des migrants vulnérables et de leurs familles essentiellement dans des zones touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence. Il se tient prêt en tout temps à fournir aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des conseils techniques et/ou un soutien opérationnel dans des domaines relevant de ses compétences tels le rétablissement des liens familiaux, l'assistance aux migrants détenus ou d'autres domaines liés à la protection.

Le CICR s'efforce de coopérer avec les États, auxquels incombe la responsabilité première de veiller à la sécurité de toute personne, quel que soit son statut, se trouvant sur leur territoire ou relevant de leur juridiction. Nous rappelons notamment aux États leurs obligations envers les migrants au regard de leur législation interne et du droit international.

Conscient de la nécessité d'une coopération efficace pour faire face à l'ampleur des besoins humanitaires des migrants vulnérables, le CICR est attentif à la présence et aux capacités d'autres acteurs et collabore avec ceux d'entre eux qui travaillent de longue date avec des migrants. Cette coordination, à l'intérieur comme à l'extérieur du Mouvement, avec des représentants de la société civile et d'autres organisations humanitaires fait partie intégrante de notre action.

Le CICR participe également, lorsqu'il le juge utile, à des forums régionaux et mondiaux sur la question migratoire, à l'occasion desquels il partage son expérience du terrain. Il salue les approches innovantes mises en œuvre de manière concertée aux niveaux local, régional et mondial pour renforcer la protection des migrants vulnérables et de leurs familles.



T. Zaharan/CICR

LA PROTECTION DES MIGRANTS

Le CICR s'efforce d'obtenir des États qu'ils s'acquittent de leur obligation de protéger la vie et la dignité des migrants vulnérables et d'alléger leurs souffrances. À cette fin, nous entretenons un dialogue bilatéral et confidentiel avec toutes les autorités compétentes.

Nous nous efforçons aussi de faire mieux connaître le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés ainsi que toute autre norme ou réglementation pertinente, et de faire du sort des migrants une préoccupation de premier plan.

Nous collaborons également avec des instituts de recherche pour une meilleure compréhension de la migration et des facteurs de vulnérabilité auxquels sont exposés les migrants. À travers ces collaborations, fondées sur la mise en commun

de nos connaissances respectives et les conclusions d'études rigoureusement menées, nous contribuons au débat sur la question migratoire et en approfondissons l'analyse.

Nous travaillons par ailleurs au renforcement de la résilience des migrants et communautés de migrants. Par les conseils que nous leur prodiguons et le soutien matériel que nous leur apportons, nous les aidons à devenir moins vulnérables et allégeons leurs souffrances.



ACTIVITÉS DESTINÉES AUX MIGRANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ

Le CICR visite les migrants détenus dans des prisons ou des centres de rétention administrative. Au cours de ces visites, nous déterminons si les détenus bénéficient des garanties judiciaires et procédurales auxquelles ils ont droit, s'ils sont traités avec humanité et si leur dignité est respectée. Nous vérifions aussi dans quelle mesure ils peuvent, s'ils le souhaitent, entrer en contact avec l'extérieur, notamment avec leur famille ou les autorités consulaires. Nous veillons en outre à ce que les autorités s'acquittent de leurs obligations au regard du droit international, en particulier à ce qu'elles respectent le principe de non-refoulement. Enfin, dans le cadre de ces activités, nous maintenons un dialogue constructif avec les autorités détentrices, dont nous soutenons les efforts pour améliorer les conditions de détention et le traitement des détenus.

De nombreux migrants sont détenus pour être entrés ou avoir résidé irrégulièrement dans un pays étranger. La privation de liberté a pourtant de graves conséquences pour ceux qui la subissent.

Nombre de recherches ont montré que la détention administrative était particulièrement néfaste, surtout pour la santé mentale des migrants. En cause : l'incertitude quant à l'issue de la procédure administrative et la peur de l'avenir qui en découle et accentue le traumatisme qu'ils ont déjà subi. Nous rappelons aux autorités que toute mise en détention doit obéir à des critères de nécessité, de rationalité et de proportionnalité par rapport à un objectif légitime ; nous les encourageons à n'y recourir qu'en dernier ressort et à préférer des mesures alternatives, surtout pour des groupes vulnérables tels les enfants et les personnes ayant subi un traumatisme.

Le CICR apporte aussi ses compétences et son soutien aux Sociétés nationales qui viennent en aide aux migrants détenus. Il organise des ateliers sur la détention liée à l'immigration, qui sont l'occasion d'examiner les bonnes pratiques et les moyens susceptibles de permettre au Mouvement d'aider plus efficacement les migrants privés de liberté.



F. Thermen/CICR

RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

La perte de contact avec les siens est une expérience commune à de nombreux migrants qui peut générer des difficultés et des besoins supplémentaires. Faute de pouvoir accéder à des moyens de communication du fait qu'ils sont malades, blessés, démunis ou détenus, les migrants ont parfois du mal à joindre leur famille. Certains en sont empêchés par la force, d'autres, en particulier les migrants considérés par les autorités comme étant en situation irrégulière, peuvent hésiter ou renoncer à le faire.

Sans nouvelles de leurs proches, les familles sont condamnées à se demander s'ils sont encore en vie. Cette incertitude, très difficile à vivre du point de vue émotionnel, peut aussi avoir de graves conséquences économiques, juridiques et administratives pour les familles.

Le Réseau des liens familiaux, composé du CICR et des 189 Sociétés nationales, s'efforce de prévenir les disparitions et les séparations et, dans la mesure du possible, de rétablir et maintenir le

contact entre les membres des familles dispersées où qu'ils se trouvent.

Le Réseau aide aussi les familles à faire la lumière sur le sort de leurs proches portés disparus. Afin d'apporter une assistance plus efficace aux migrants et à leurs familles, il a adapté ses services de manière à mieux tenir compte de leurs besoins spécifiques et de leurs difficultés à renouer le contact par-delà les frontières. Entre autres services et outils fournis par le Réseau, citons la mise à disposition de téléphones, l'échange de messages écrits et le site web dédié au rétablissement des liens familiaux (familylinks.icrc.org); la collecte et le traitement centralisé des demandes de recherche; l'enregistrement et le suivi des personnes vulnérables en particulier, tels les enfants non accompagnés, les personnes âgées et les migrants ayant des problèmes de santé, en vue de prévenir leur disparition; la réunion des familles dispersées; et le soutien aux autorités dans le cadre de recherches de migrants portés disparus. L'intérêt supérieur des migrants étant au cœur de



notre action, nous nous assurons de la bonne compréhension et de l'acceptation préalable, par leurs proches, de l'usage qui sera fait des informations qu'ils nous transmettent et veillons scrupuleusement à la protection de ces données.

Nous rappelons aussi aux autorités leurs obligations à l'égard des familles des migrants portés disparus et œuvrons en faveur de l'adoption d'instruments juridiques qui facilitent leurs recherches.

Nous avons également mis en place, en collaboration avec les Sociétés nationales, des programmes de soutien aux familles de migrants portés disparus. Ces programmes, qui contribuent à renforcer leurs ressources et leur résilience et mettent à leur disposition un réseau de soutien, les aident à faire face aux difficultés dues à la disparition d'un proche.

Services de médecine légale à vocation humanitaire

Lorsque des migrants meurent, il arrive souvent que leurs corps ne soient pas correctement pris en charge, ce qui entrave voire empêche leur identification ultérieure. Le CICR fournit un appui dans le domaine médico-légal et encourage la communication et la coopération, à des fins humanitaires, entre les services de médecine légale et les agences ou organisations concernées. Nous diffusons les bonnes pratiques afin que les corps soient traités avec respect et dignité, que chaque décès soit enregistré, que la personne décédée soit identifiée dans la mesure du possible, et que les corps soient rapatriés ou inhumés comme il se doit. Enfin, nous coopérons avec les autorités pour nous assurer, lorsque le corps a pu être identifié, qu'elles informent la famille et établissent le certificat de décès.



ASSISTANCE AUX MIGRANTS

Le CICR s'efforce d'entretenir des liens étroits avec les personnes et groupes touchés par des conflits armés ou d'autres situations de violence en vue de déterminer avec précision leurs besoins spécifiques. Au cours de leur périple, les migrants peuvent être victimes de violences, de mauvais traitements ou d'exploitation. Les conditions souvent extrêmes dans lesquelles ils voyagent les exposent à des blessures, à la maladie, la déshydratation et la malnutrition. Selon le contexte, nous leur apportons un soutien matériel ou nous les aidons à accéder aux services fournis par les Sociétés nationales, les gouvernements ou d'autres acteurs.

L'assistance que nous apportons aux migrants vulnérables à chaque étape de leur périple est souvent le fruit d'une étroite collaboration avec d'autres partenaires, au premier rang desquels les Sociétés nationales. Cette assistance consiste par exemple à distribuer de l'eau potable et des articles d'hygiène, ou à fournir des soins de santé primaires et de réadaptation physique aux personnes grièvement blessées ou ayant été amputées. Nous aidons par ailleurs à la réparation et la rénovation des infrastructures ainsi qu'à l'amélioration des installations d'assainissement dans les lieux où séjournent les migrants.

MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR